



Licenciement altercation jour de repos

Par Fredor

Bonjour,

J'aurais une question à vous poser .Après un arrêt maladie de plusieurs mois, ma direction m'a convié à venir faire une étude de poste avec la médecine du travail un jour de congé.

Je me suis présenté mais de suite on 'e m'a pas laissé présenter mon poste, la direction demandant à mon remplaçant durant mon arrêt de présenter le poste à ma place ...D'abord étonné, j'ai contesté mais on m'a répondu que je pourrais intervenir après si j'en ressentais le besoin .

Pire, alors qu'on me demande pourquoi j'ai déjà des outils ergonomiques , je réponds que je suis rqtth sans limitation de durée suite à plusieurs maladies professionnelles, ayant subi du harcèlement de la part d'un cadre que n'avait pas respecté les directives de la médecine du travail.

A ce moment , le directeur se met à sourire, une fois, 3 fois ... Et je lui demande pourquoi il sourit .Sa réponse ... Parce que ce que tu dis me fait sourire . Voyant qu'il continue à sourire alors que j'explique que je suis travailleur handicapé, je hausse le ton, mais ne suis à aucun moment grossier . Un autre reponsable intervient et dit, de toute façons, ton harcèlement n'a jamais été prouvé (ce qui est faux)

Conclusion, licenciement pour faute simple parce que j'ai manqué de respect à mon directeur et que j'ai dénigré l'entreprise.

Question

Peux on me reprocher un fait alors que je me suis présenté un jour de congé et que l'altercation à eu lieu en dehors de mes heures de travail ?

J'ai juste osé intervenir, trouvant que la réaction du Directeur était inappropriée face au handicap que je décrivais ...

Par Xav84

Bonjour,

Que dit mot pour mot la lettre de licenciement ?

Par janus2

Peux on me reprocher un fait alors que je me suis présenté un jour de congé et que l'altercation à eu lieu en dehors de mes heures de travail ?

Bonjour,

A cela, la réponse est oui.

Par Isadore

Bonjour,

J'ai juste osé intervenir, trouvant que la réaction du Directeur était inappropriée face au handicap que je décrivais
Le problème étant que votre réaction était quant à elle totalement inappropriée

Et cette altercation a eu lieu dans un contexte professionnel

Par Fredor

Ma réaction totalement inappropriée ?

Non, ma réaction fait juste suite à une action indigne d'un directeur. On ne sourit pas quand un travailleur handicapé relate ce qu'il a subi.